



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé - Dépistage et prise en charge du glaucome

Question écrite n° 22711

Texte de la question

M. Yannick Haury attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage et la prise en charge du glaucome. Cette maladie oculaire touche aujourd'hui plus d'un million de patients. En raison du vieillissement de la population, le nombre de malades risque de continuer à augmenter dans les années à venir. Face à cet enjeu de santé publique majeur, la Haute autorité de santé qui a été saisie par le ministère de la santé avec le soutien des associations a inscrit les maladies de l'œil et le glaucome à son programme de travail 2019. Aussi, il la prie de bien vouloir lui transmettre les premières recommandations émises et les intentions du Gouvernement pour accroître le dépistage du glaucome et venir en aide aux patients atteints de cette maladie particulièrement handicapante.

Texte de la réponse

Le diagnostic et une prise en charge plus précoces des troubles visuels constituent une préoccupation du ministère chargé de la santé. Ainsi, la stratégie de prévention de la perte d'autonomie « Vieillir en bonne santé » publiée en janvier 2020 prévoit l'établissement de repères pour améliorer le repérage et la prise charge des troubles visuels liés au vieillissement. Le ministère des solidarités et de la santé a par ailleurs saisi la Haute autorité de santé (HAS) qui a engagé des travaux sur le diagnostic et la prise en charge du glaucome. Dès que la HAS aura produit des éléments de référence en lien avec les professionnels et les associations, des mesures pourront être déployées pour assurer leur prise en compte. Le dispositif des affections de longue durée permet déjà de prendre en compte des affections non inscrites dans la liste mais de forme grave ou évolutive ou invalidante et nécessitant un traitement long et coûteux. Ce sujet mobilise pleinement le Gouvernement et la ministre déléguée chargée de l'autonomie travaille sur une réponse globale à la prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la réforme qu'elle mène sur le grand âge et l'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Haury](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22711

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Autonomie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8011

Réponse publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1679